decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-71 – Mise à jour de la convention d'adhésion au service de médecine préventive

En qualité d'employeur territorial, Decoset a recours au service de médecine préventive du CDG 3 et bénéficie de ce service au titre d'une convention d'adhésion qui doit aujourd'hui évoluer.

A cet effet, le CDG31 a transmis à Decoset la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive mise à jour au vu de l'évolution des textes règlementaires.

Par voie de conséquence, la convention actuellement en vigueur sera caduque au 31 décembre 2023. La nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive sera effective au 1er janvier 2024. Celle-ci est mise à disposition des membres de l'assemblée délibérante.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive
- **AUTORISE** M. le Président à signer ladite convention et les documents afférents
- **S'ENGAGER A INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-71-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-71-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023